

## PISCINE DE VISSOIE

### MESURES A PRENDRE SELON DIRECTIVE CONSEIL FÉDÉRAL DU 23.06.2021

- **Mesures valables dès le 28.06.2021**
- *Respect des consignes de l'OFSP et du Conseil Fédéral*
- *Respect de la distance sociale de 1.50m*
- *Observer les règles d'hygiène*
- *Respecter les directives de l'association des piscines romandes et tessinoises*

### PERSONNEL

- *Appliquer les nouvelles réglementations et l'ordonnance Covid (sur serveur Piscine-Covid-19-28.06.2021)*
- *Appliquer les consignes sanitaires*
  - *Se nettoyer régulièrement les mains à l'eau et au savon, en particulier à votre arrivée au travail, entre les prestations fournies aux clients et avant et après les pauses. Lorsque cela n'est pas possible, les mains doivent être désinfectées*
  - *Porter le **masque** lorsque vous êtes dans un **espace clos***
  - *Respecter la distance d'1.50m entre vous*

### RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE CONDUITES

- *Poser les affiches de rappel des consignes sanitaires OFSP*
- *Mettre à disposition du gel hydro alcoolique*
- *Désinfecter régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation (par exemple : surface de travail, clavier, téléphones, instruments de travail, comptoir, plexiglas, lecteur de cartes, , les poignées de portes intérieures et extérieures, les poignées des vestiaires)*
- *Nettoyer en veillant à respecter les mesures d'hygiène COVID*

### GRILLAGE ENTRÉE

- *Laisser l'affiche de rappel des consignes sanitaires OFSP sur le grillage*
- *Laisser l'affiche masque obligatoire*

### CAISSE

- *Laisser l'affiche de rappel des consignes sanitaires OFSP sur le comptoir*

- *Laisser l'affiche pour avertir les clients d'utiliser le gel hydro alcoolique avant de s'acquitter de l'entrée ou de présenter leur abonnement*
- *Mettre à disposition du gel hydro alcoolique*
- *Désinfecter régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation (par exemple : surface de travail, clavier, téléphones, instruments de travail, comptoir, plexiglas, lecteur de cartes)*

### **BUVETTE**

- *L'espace intérieur n'est pas exploité. Laisser uniquement accès aux vestiaires*
- *Pour accès aux vestiaires masque obligatoire. Affiche à laisser sur porte entrée buvette*

### **BUVETTE ESPACE EXTÉRIEUR**

- *Disposer les tables de sortes à respecter la distance de 1.50m entre les tables*
- *Plus de masque obligatoire à l'extérieur*

### **VESTIAIRES NIVEAU - 2 DE LA BUVETTE**

- *Laisser les 2 affiches de rappel des consignes sanitaires OFSP*
- *Laisser les 2 affiches masques obligatoire dans l'espace vestiaire (1 sur chaque vestiaire)*
- *Mettre 1 flacon de gel hydro alcoolique par vestiaire*
- *Nettoyer en veillant à respecter les mesures d'hygiène COVID*

### **DOUCHES EXTÉRIEURES**

- *Nettoyer en veillant à respecter les mesures d'hygiène COVID*

### **WC BUVETTE**

- *Mettre à disposition du gel hydro alcoolique*
- *Nettoyer en veillant à respecter les mesures d'hygiène COVID*

### **CAPACITÉ D'ACCUEIL**

- *Exigence de 4m<sup>2</sup> de surface / personne → Possibilité d'accueillir 140 personnes à la fois*

### **BASSIN**

- *Respecter les consignes sanitaires OFSP et distance de 1.50m*

### ***PATAUGEOIRE***

- *Respecter les consignes sanitaires OFSP et distance de 1.50m*

### ***ZONE EXTÉRIEURE***

- *Respecter les consignes sanitaires OFSP et distance de 1.50m*
- *Port du masque : n'est plus obligatoire*
- *Location de transats, parasols et tout article de jeux est autorisé pour autant que l'article soit désinfecté avant remise au client*